

De nouveaux logements au Chapeau-aux-Moines

La Chapelle-Launay — Dans ce lotissement de 2,3 ha, cinquante logements vont être construits, dont dix sociaux. Un projet de maisons en habitat participatif y est également envisagé.

Le projet

« Répondre à un besoin important »

Cinquante personnes, dont une majorité de riverains, ont assisté à la réunion publique organisée par le maire, Jacques Dalibert, pour présenter le projet de construction, prévue pour janvier 2020, du lotissement le Chapeau-aux-Moines, par l'agence Loire-Atlantique développement Sela. « **Ce projet entre dans les objectifs fixés par le programme local de l'habitat à l'échelle intercommunale, précise l'élu. Il répond à un besoin important du fait de l'attractivité de la commune.** »

Habitat participatif : appel à candidats

Olivier Cencetti, représentant l'association L'Écho-habitants, a présenté le principe d'un habitat participatif, de sa conception à son fonctionnement. « **Un îlot est réservé dans le lotissement pour accueillir un projet de ce type, lance le maire. Aucune condition n'est à ce jour définie, il peut être à vocation intergénérationnelle. Toutes les initiatives allant dans ce sens seront les bienvenues. Avis aux amateurs !** »



Une cinquantaine d'habitants ont assisté à la présentation du lotissement le Chapeau-aux-Moines, dont la construction est prévue pour janvier 2020.

| CRÉDIT PHOTO : OUEST-FRANCE

Performance énergétique

Parmi les exigences fixées par la commune, dans le cadre de ce projet, figure, la maîtrise des coûts énergétiques. « **La hausse actuelle et à venir du prix du gaz et de l'électricité doit amener les constructeurs à envisager des solutions apportant le confort et un bilan carbone responsable. La construction bois, notamment, peut permettre d'atteindre de bonnes performances énergétiques.** »

Des parcelles plus petites

Le public a réagi à propos de la réduction des tailles des parcelles, dont la surface sera comprise entre 300 et 500 m², par rapport aux parcelles de la première partie du lotissement. « **L'étalement urbain n'est plus envisageable compte tenu de la pression sur le foncier. La réduction des surfaces de parcelles doit être compensée par la réalisation d'espaces publics de qualité à proximité – jardins partagés, aire de jeux, prome-**

nade, espace convivial, etc. »

Sécurisation de la voirie

Au cours de l'échange, les riverains ont aussi évoqué la sécurisation de la rue de la Valette, ainsi que la rénovation de voiries dégradées. « **Le phasage des travaux de voirie devra se faire en lien avec les travaux d'aménagement du lotissement** », leur a répondu le maire.